



Demande de transcription de conjoin français

Par **djamel34**, le **25/03/2008 à 12:08**

je me sui marié le 24,03,2004,et je sui en divorce(fase final)et jme sui remarié en aout 2006 et jme demande ce ke je doi fair et fournir pour fair ma demande de transcription,il aparé sur mon acte de naissance ke je sui marié telle date et a tel endroi,et g reçu de mon avoca un extrait des minutes du greffe du tribunal de grande instance de la ville ou je vie,une copie certifiée conforme de jugment revetue de la formule executoire,alor je voudrai savoir ci je doi fournir une copie de cette axtrait a ma demande??il est die dans cette extrait(le divorce etant prononcé aux torts exclusifs² de l'épouse,celle-ci sera condamnée aux depences qui seront recouvrés conformément aux règles de l'aide juridictionnelle dont elle est bénéficiaire.(par ces motifs) le juge aux affaires familiales,situant publiquement,par décision contradictoire,après débats en chambre du conseil,constate que l'ordonnance de residence séparée est du 04,07,2006:: prononce aux torts de l'épouse le divorce de mr(moi meme)et de madame(mon ex),voila je vou demande a vous qui savai me conseiller koi fair,merci. (djamel)